

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(23\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Henry Donneaud, 18 août 1883](#)

Jean-Baptiste André Godin à Henry Donneaud, 18 août 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 août 1883](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Donneaud, Henry](#)

Lieu de destination46, rue du Rendez-Vous, Paris

Scripteur / Sriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin propose à Donneaud un emploi de comptable différent de celui auquel il avait postulé en janvier 1883.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- La signature de la lettre n'est pas copiée

Mots-clés

[Emploi](#), [Famillistère](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)

Collation1 p. (335r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise 12 août 1853

Monsieur Lanneau,

Seriez-vous encore disposé à entrer comme comptable dans la Re du Familistère, non pour le poste dont il a été question entre nous, en janvier dernier, mais pour être attaché à la comptabilité gnerale du Familistère ?

L'emploi à la tenue des écritures de cet établissement permettrait de vous admettre après

accord et renseignements si vous acceptez.

Veuillez agréer, Monsieur, mes civilités.